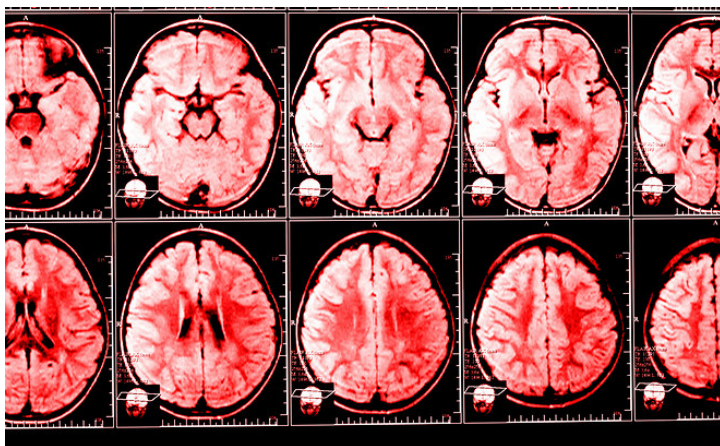


Diagnostic d'Alzheimer : pour une alternative à l'hôpital

BÉNÉDICTE DEFONTAINE / NEUROLOGUE - DIRECTICE DU RÉSEAU MÉMOIRE ALOÏS | LE 23/02 À 16:59



Infos Diagnostic d'Alzheimer : pour une alternative à l'hôpital

0 La consultation mémoire Aloïs » est une alternative à l'hôpital pour le diagnostic des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Plus de 20 ans, l'allongement de l'espérance de vie est spectaculaire, entraînant l'augmentation des maladies engendrant des troubles intellectuels ou des handicaps neurologiques. La plus fréquente étant la maladie d'Alzheimer (MA). On estime que 850 000 personnes en France seraient affectées par la MA, et que 1,3 million de Français pourraient être touchés en 2020.

Les hôpitaux, souvent déjà surchargés, ne peuvent plus faire face, seuls, à cet afflux de patients. Il est donc impératif de développer des solutions alternatives et complémentaires. C'est fort de ce constat qu'en 2004, grâce au soutien de fonds publics régionaux (URCAM-ARH puis ARS), une expérimentation a vu le jour en Ile-de-France : la consultation mémoire Aloïs, hors des murs de l'hôpital, et à proximité du domicile du patient.

L'objectif est simple : proposer une alternative à l'hôpital. Plus fluide et moins anxiogène, ce dispositif offre l'accès à un diagnostic rapide (< 3 mois) et précoce (stade léger). Or un diagnostic précoce de la maladie, via la mise en place d'une prise en charge adaptée du patient et de l'aidant, a des effets bénéfiques sur un ensemble de paramètres cliniques, psychosociaux, économiques et environnementaux. Les conséquences directes sont alors la réduction des hospitalisations, le retard de l'entrée en maison de retraite médicalisée (d'un an environ), la réduction des complications (accidents de la voie publique, domestiques, de gestion), la mise en place de protections juridiques, avec également des effets très bénéfiques pour la santé de l'aidant.

Intégré, coordonné et informatisé, ce type de consultation mémoire de proximité agit en complémentarité avec l'existant. Il participe de surcroît à l'effort national de recherche en orientant des patients à un stade léger, dont le profil correspond aux critères d'inclusion, vers les protocoles de recherche hospitaliers. Il peut aussi apporter une réponse au problème des déserts médicaux, par le biais de la consultation à distance : la "téléconsultation mémoire", déjà opérationnelle depuis un an entre l'Ardèche, la Haute-Loire et Aloïs à Paris.

Ce dispositif, qui constitue une véritable innovation sociale, a permis d'accompagner plus de 6 500 patients (saisis dans la Banque Nationale Alzheimer) depuis sa création. Les impacts sont nombreux : une étude vient d'évaluer à près de 200 millions d'euros par an, dont 135 millions pour l'Assurance maladie, l'économie réalisable si la totalité des patients était diagnostiquée hors de l'hôpital ! Diagnostiquer tous les patients hors de l'hôpital n'est pas à souhaiter, mais ces chiffres permettent d'envisager une nouvelle répartition des patients entre la ville et l'hôpital, au bénéfice de chacun.

Compte tenu des résultats probants de son évaluation médicale et économique, ce modèle original de

consultation mémoire doit désormais sortir de cette phase d'expérimentation pour entrer dans la phase de pérennisation.

La prévention, l'anticipation, l'innovation, l'accompagnement, le développement de la télémédecine, la lutte contre la désertification médicale et le développement de l'ambulatoire sont aujourd'hui des priorités de santé publique (cf. Loi de Santé et Loi d'adaptation de la Société au vieillissement, en cours d'examen au Parlement). Autant d'objectifs remplis par ce dispositif dont nombre de personnalités du secteur public et privé ont déjà jugé que son déploiement à l'échelle nationale, dans un contexte d'urgence sociale et de crise des finances publiques, prenait tout son sens.

Souhaitons donc que l'ensemble des acteurs, notamment politiques et administratifs, apporte un soutien clair à l'ensemble des initiatives novatrices qui ont su faire leurs preuves et qu'ils les intègrent concrètement dans le droit commun. Ce faisant, le système de santé y gagnera un nouveau souffle pour le plus grand bénéfice de la collectivité.

Bénédicte Defontaine / Neurologue et directrice du réseau mémoire Aloïs ●

□□